

46° NORD

Bulletin communal de Belmont-sur-Yverdon

N° 43 - juin 2020



Sommaire :

- * Déménagement
- * 1er août
- * Administration communale
- * Vacances
- * Déchetterie
- * Anniversaire
- * Nouveaux habitants
- * Permis de construire
- * Réseau d'eau potable

Déménagement

Déjà diront les habitants du Villaret, enfin diront ceux de Belmont.



Après finalement 2 ans passés au calme, en pleine campagne dans l'ancienne école de ce joli hameau, nous allons pouvoir inaugurer nos nouveaux locaux situés à la Grand'Rue 18b.

Le déménagement aura lieu entre le 17 juin et le 24 juin. Nous ne pourrons pas, par conséquent, vous répondre pendant cette période.

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans nos nouveaux locaux, tout neufs, tout beaux.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Nous vous informons que les guichets de l'administration communale sont à nouveau ouverts au public, dans le respect du plan de protection et des recommandations de l'OFSP.

Seuls les cas nécessitant une présence physique au guichet est recommandée. Pour les demandes d'attestation de domicile, nous vous invitons à bien vouloir les adresser par mail à greffe@belmont-sur-yverdon.ch

Horaires d'ouverture : lundi 19h00-19h45
: mercredi 9h00-11h00

uniquement sur rendez-vous pris auparavant par téléphone au 024 435 25 05 ou par mail en laissant vos coordonnées afin que nous puissions vous rappeler.

Seule une personne à la fois est autorisée dans l'administration, exception faite des membres d'une même famille.

Si une personne est encore à l'intérieur, nous demandons à la personne suivante d'attendre à l'extérieur du bâtiment.

Nous vous prions de bien vouloir respecter les distances de 2 mètres entre vous et le personnel communal.

Nous vous remercions de bien vouloir vous désinfecter les mains à l'entrée du bureau.

Si vous présentez des symptômes, êtes malade ou l'étiez récemment, nous vous demandons expressément de reporter votre rendez-vous.

Merci de votre compréhension.

1er août 2020

En raison du Covid-19 et des mesures prises par l'OFSP et la Confédération, nous ne savons pas actuellement si nous serons autorisés à organiser la fête du 1er août.

En cas d'accord, un tout ménage vous sera adressé courant juillet.

D'autres informations seront affichées au pilier public.



VACANCES

Le bureau communal sera fermé du 17 juillet au 2 août 2020 pour cause de vacances.

En cas d'urgence pour établir une carte d'identité, vous pouvez vous rendre directement au centre de Biométrie à Lausanne. Il est toutefois conseillé de prendre rendez-vous avant.



Déchetterie

Triste image de notre déchetterie...

Suite à la constatation de la négligence de certaines personnes quant à l'utilisation de la benne des déchets verts, la Municipalité a décidé d'enlever cette benne, laquelle était trop régulièrement plus remplie à l'extérieur qu'à l'intérieur, et de la remplacer par un nouveau container de 700 litres pour les déchets ménagers, lequel sera vidé selon les besoins.

Nous vous remercions d'y déposer **uniquement vos déchets ménagers sans sac plastique ou autre sac noir**, lesquels nous rappelons ne sont pas biodégradables.

Ce container est en test pour récupérer les déchets ménagers à la place de la benne verte.

Avec ce container, les renards ne pourront pas s'y approvisionner, pour autant qu'il soit refermé après chaque usage.



Nous avons profité pour remettre un peu d'ordre sur les branches et gazon. Des panneaux ont été mis pour indiquer l'emplacement où l'on peut déposer le gazon et les branchages, tels quels sans sac ou autre récipient.

1er emplacement pour les branches.



2ème emplacement pour le gazon.



Nous espérons que chacun respectera cette signalétique.



L'espoir est malheureusement de courte durée ... seulement après quelques jours de pose du nouveau container ...



RAPPEL : PAS DE BRANCHE NI DE GAZON DANS LE CONTAINER

PAS DE SACS NOIRS LAISSES SUR PLACE. MERCI DE LES VIDER AUX ENDROITS INDICUES ET DE REPARTIR AVEC



En espérant que ce genre de situation n'arrivera plus. Nous comptons sur chacun. Merci par avance de respecter le personnel communal et son travail.



Ouverture déchetterie

Nous rappelons qu'en cette période de crise sanitaire et jusqu'à nouvel avis au pilier, la déchetterie est uniquement ouverte le samedi matin de 9h00 à 11h00. Nous vous invitons à respecter les distances sociales entre vous et entre le personnel communal.

ANNIVERSAIRE

Juste avant cette période de crise qui a chamboulé un peu, beaucoup nos existences, Madame Elise Marie Grin, plus connue sous le prénom d'Elisabeth, a eu la joie de pouvoir bien fêter ses 95 printemps en compagnie de sa famille.



Joli souvenir avec ses nombreux arrière-petits-enfants



La Municipalité ainsi que M. Denis Lang, Président du conseil ont eu la chance de pouvoir partager un sympathique moment avec elle autour d'une fondue. Madame Grin a eu le plaisir d'avoir un discours de M. Lang écrit spécialement en son honneur qui l'a beaucoup touchée.

Nous lui souhaitons une bonne continuation avec une santé de fer et un moral d'acier.

Vous pouvez nous faire part de vos propositions pour faire paraître une information dans le prochain bulletin communal du mois de septembre.

Merci de les transmettre au greffe municipal (par mail de préférence) au plus tard le 5 août 2020



Dans notre dernier journal, nous vous avons annoncé toute une série d'évènements qui n'ont pas pu avoir lieu en raison de la situation actuelle. Il y avait notamment le repas des nouveaux habitants. Que ces derniers se rassurent, ce n'est que partie remise. Une nouvelle date sera choisie dès que possible et une invitation personnelle leur sera adressée par courrier.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Dispenses d'enquête accordées

Sacramento Fernando et Maria-Adelaïde N° 001/2020 Parcelle no 624. Installation d'une pergola et pose d'une palissade

Blumenstein Nathalie et Payot Isabelle N° 002/2020 Parcelle no 120. Démolition de la remise existante et construction d'un nouveau garage remise de jardin en bois

Permis de construire accordé

Duttweiler Nathanaël et Lanza Patrizia N° 187 Agrandissement appartement existant dans les combles (changement d'affectation)

Cochet John N° 188 Transformation d'une écurie pour chevaux et aménagement d'une aire de sortie

Grob Hoirie N° 189 Démolition du bâtiment no 6 ECA et construction de 6 unités d'habitations groupées et d'un garage souterrain de 12 places

EAU POTABLE

Les analyses sont de plus en plus pointues et détectent des informations qui n'étaient pas encore connues il y a quelques années. De plus, certaines mesures acceptées dernièrement ne le sont plus aujourd'hui. Il a été relevé que nos eaux contiennent trop de métabolites du Chlorothalonil. L'Association intercommunale d'aménée d'eau de la Menthue cherche activement des solutions pour remédier à ce problème. Dans l'intervalle, elle confirme selon courrier ci-après que l'eau reste consommable.

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
D'AMENEE D'EAU***La Menthue*

Orzens, le 11 mai 2020

Siège à Orzens

Président : Tél. 079.710.64.38

Secrétaire : Tél. 078.717.61.33

Aux municipalités des communes
membres de l'Association de la
Menthue

Info. sur le Chlorothalonil

Mesdames et Messieurs,

Depuis mi-décembre 2019, la substance active du pesticide chlorothalonil est interdite en suisse.

Cependant, le problème de la contamination de l'eau potable par ce produit et ses produits de décomposition (métabolites) est encore loin d'être résolu car tous les métabolites sont désormais classés comme pertinents.

En outre, l'OFAG , précise que les exigences relatives à l'autorisation des produits phytosanitaires sont de nos jours plus élevées qu'il y a quelques décennies. « les produits autorisés dans les années 1970-1980 ne recevraient plus forcément d'autorisation de nos jours avec les règles PER (prestations écologiques requises) mises en vigueur dans les années 90.

En suisse et dans notre réseau d'aménée d'eau, l'eau potable est toujours de très bonne qualité. Les analyses modernes nous permettent cependant de détecter un nombre grandissant de substances étrangères à des concentrations microscopiques, ce qui engendre continuellement de nouveaux questionnements.

Les 2 métabolites R417888 et R471811 qui sont mesurés, permettent d'évaluer globalement la situation de la pollution pour les distributeurs d'eau.

La concentration d'un seul métabolite de chlorothalonil dans l'eau potable ne doit pas dépasser 0,1ug/l (microgramme)

La quantité totale de tous les métabolites pertinents ne doit pas dépasser 0,5 ug/l .

(microgramme). Par comparaison, 0,1ug/l (microgramme) correspond à 1mm sur une distance de 10000km.

La valeur maximale de 0,1ug/l (microgramme) est extrêmement basse et ne permet pas, en tant que telle, de déterminer si son dépassement provoque des dommages pour la santé.

Quotidiennement, le grand public a l'impression que la qualité de l'eau se dégrade continuellement, car toujours plus de substances sont détectées dans l'eau potable.

Cela est aussi dû au fait que les analyses modernes sont capables de détecter les micropolluants.

Selon Monsieur le Dr Lothar Aicher, toxicologue, il considère hautement improbable que cela puisse engendrer un risque pour la santé.

Malgré cela, nous étudions la possibilité, avec les réseaux voisins, d'améliorer la situation actuelle.

En conclusion, l'eau peut continuer à être consommée sans danger pour la santé.

En souhaitant que ces quelques informations permettront de répondre aux interrogations que vous vous posez ou que vos administrés vous posent. Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom du Comité de direction
Le secrétaire

R. Nicolle

